

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Martigues - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2019/2020 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent projet a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2019/2020 envisagé par la commune de Martigues, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

• REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL JOURDE : CREATION D'UN COMPLEXE INTERGENERATIONNEL

Le projet consiste à réhabiliter l'ancien hôpital Jourde datant de la fin du XIX^{ème} siècle. L'objectif à terme est de doter la commune d'un équipement intergénérationnel qui puisse allier service rendu à la population et sauvegarde du patrimoine remarquable. L'équipement comprendra :

- un foyer de personnes âgées qui se substituera au foyer de "l'Age d'Or" situé boulevard Marcel Cachin ;
- un multi-accueil collectif (MAC) avec repas de 25 à 35 berceaux ;
- une médiathèque de quartier occupant actuellement des locaux au cœur de la maison de quartier de Jonquières, place du 8 mai 1945.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 et 2020 s'élève à 4 200 000 € HT, dont 2 300 000 € HT pour la tranche 2019. La commune pourrait bénéficier d'une aide de la CAF. L'aide départementale pourrait s'élever à 2 100 000 € dont 1 150 000 € au titre de la tranche 2019.

• REAMENAGEMENT DE L'AVENUE KENNEDY

L'avenue Kennedy est une artère très fréquentée de la ville. Elle dessert de nombreux logements, individuels et collectifs ainsi qu'un multi-accueil collectif avec repas de 84 places.

Situé dans le quartier de Ferrières, cette avenue mène à la voie d'accès au pont autoroutier et aux quartiers de Paradis Saint-Roch et de Croix-Sainte.

Les travaux ont pour objet la réfection de la voie et des trottoirs ainsi que le remplacement de l'éclairage public et le réaménagement des espaces verts.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 s'élève à 381 000 € HT. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 190 500 €

- EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE CARRO

La densification de la population du quartier de Carro entraîne une augmentation de la fréquentation de l'école primaire du secteur. A ce jour, la capacité d'accueil du groupe scolaire est limitée. En raison d'une ouverture de classe, la commune a été contrainte de louer un bâtiment modulaire. Les effectifs des élèves devraient encore augmenter compte tenu des opérations immobilières prévues. L'extension consisterait donc à créer un bâtiment d'environ 280 m² comprenant 3 salles de classes, un hall d'accueil et 2 blocs sanitaires.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 s'élève à 750 000 € HT. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 375 000 €

- PISCINE MUNICIPALE : CREATION D'UN BASSIN EXTERIEUR

La commune a procédé en 2012 à la réhabilitation complète de sa piscine, construite en 1974 permettant d'améliorer le confort et l'accueil des usagers. Toutefois, les besoins aquatiques des usages étant croissants et la demande d'équipements de qualité de plus en plus pressante, la commune souhaite créer un bassin de type nordique de 50 m.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 et 2020 s'élève à 4 336 600 € HT, dont 1 295 000 € HT pour la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 2 168 300 € dont 647 500 € au titre de la tranche 2019.

- CREATION DE LA MAISON DE QUARTIER DES MARINS – PHASE 1

Pionnière en la matière, la commune de Martigues a créé ses premiers centres sociaux au milieu des années 70, devenus aujourd'hui les maisons de quartier. Parmi eux, la maison Notre-Dame-des-Marins est située dans un bâtiment faisant partie d'un ensemble architectural conçu par Michel Ecochard, classé patrimoine historique du XX^{ème} siècle.

La commune souhaite rassembler l'ensemble des activités du centre social au rez-de-chaussée du gymnase Di Lorto, en réaménageant l'espace laissé vacant suite au déménagement d'un restaurant scolaire au sein de l'école du quartier, ce qui permettrait d'accueillir convenablement les plus de 400 adhérents.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 et 2020 s'élève à 805 000 € HT, dont 250 000 € HT pour la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 402 500 € dont 125 000 € au titre de la tranche 2019.

- EGLISE SAINT-GENEST : REFECTION DE LA TOITURE DES COLLATERAUX ET DES MENUISERIES

Confrontée à des désordres de plus en plus importants sur les toitures des collatéraux nord et sud de l'église Saint-Genest dans le quartier de Jonquières, la commune a fait réaliser une étude de réfection des toitures en 2012. Parmi les différents travaux nécessaires, la façade nord est prioritaire et permettrait une bonne visibilité des travaux entrepris par la commune sur cet édifice.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 s'élève à 330 000 € HT. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 165 000 €

- THEATRE DE VERDURE : AMENAGEMENT PAYSAGER DES BORDS DE L'ETANG DE BERRE

Dans le cadre d'une politique d'aménagement et de valorisation de sa façade littorale sur l'Etang de Berre, la commune porte un projet paysager qui concerne la réalisation d'un jardin arboré d'une superficie d'environ 1 300 m² sur l'esplanade du Brise-Lame.

Le Théâtre de verdure de 300 places sera réalisé avec des remblais de terre d'une hauteur maximale de 2 m et accueillera 4 gradins successifs de pelouse qui viendront s'incliner progressivement pour retrouver le chemin du littoral.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 et 2020 s'élève à 1 400 000 € HT, dont 1 000 000 € HT pour la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 700 000 € dont 500 000 € au titre de la tranche 2019.

- REFECTION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU PARC DES SPORTS ET DE LOISIRS JULIEN OLIVE

Le parc des sports et de loisirs Julien Olive, créé en 1980, a fait l'objet de travaux en 1998 mais nécessite une réfection totale. Utilisée quotidiennement par les écoles, collèges et lycées, ainsi que par les clubs d'athlétisme et de course à pied, son état aujourd'hui présente un danger pour les athlètes : les fédérations ont d'ailleurs pris la décision de ne plus y organiser de compétitions régionales.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 et 2020 s'élève à 1 290 000 € HT, dont 700 000 € HT pour la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 645 000 € dont 350 000 € au titre de la tranche 2019.

- AMENAGEMENT PAYSAGER DU MAS DE POUANE

Afin de favoriser la mixité sociale et fonctionnelle dans ses quartiers, ainsi que de mettre en œuvre le « vivre ensemble », la commune souhaite requalifier la place centrale du quartier du Mas de Pouane, lieu très fréquenté par la population.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 et 2020 s'élève à 1 500 000 € HT, dont 250 000 € HT pour la tranche 2019. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 750 000 € dont 125 000 € au titre de la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2019/2020 s'élève à 14 992 600 € HT, dont 7 256 000 € HT au titre de la tranche 2019, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier de réalisation des opérations.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 7 496 300 € pour ce programme 2019/2020, dont 3 628 000 € pour la tranche 2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL